INSTRUCTIONS DE COURSE IPYC

1. RÈGLES. Toutes les courses seront régies selon les *Règles de Course à la Voile*, (RRS) 2025-2028 de la Fédération Mondiale de Voile (WORLD SAILING), ainsi que les prescriptions de Voile Canada, également disponibles en ligne, sauf si elles sont modifiées par les présentes instructions de course du IPYC. Les règles de classe sur l'équipement, les modifications autorisées, etc., s'appliquent. En cas de doute, les INSTRUCTIONS DE COURSE IPYC (Sailing Instruction), ou les SI émises dans un avis de course, prévaudront.

2. ADMISSIBILITÉ. Les inscriptions pour les séries du soir, pour les compétitions interclubs et pour les séries d'automne, seront limitées aux membres de BDYC et l'IPYC. Les inscriptions pour tous les autres événements seront limitées aux bateaux des membres du IPYC, sauf indication contraire émise dans un avis de course (NOR). Tous les bateaux doivent avoir son handicap SLVYRA valide (voir paragraphe 18 ci-dessous).

> **2.1 SKIPPER**. Le skipper doit être membre en règle du BDYC ou de l'IPYC. En l'absence du skipper, tout remplaçant doit être un membre régulier de l'équipage.
>
> **2.2 ÉQUIPAGE**. Les non-membres sont autorisés en tant qu'équipage invité pour un maximum de cinq courses par saison.

3. AVIS DE COURSE (NOR) OU AVIS AUX CONCURRENTS seront affichés sur le tableau d'affichage officiel dans la capitainerie du club. Pour l'horaire des courses, voir le paragraphe 6, de ces instructions de course, ainsi que le site Web du IPYC.

4. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE seront signées par le Capitaine de Voile et affichées sur le tableau d'affichage officiel, au moins une heure avant le premier signal d'avertissement prévu.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE seront affichés sur le bateau du comité dans le port. Le drapeau AP signifie « La course est reportée. Le signal d'avertissement sera émis au plus tôt 10 minutes après l'abaissement du drapeau AP ».

6. HORAIRE. L'horaire des courses est disponible sur le site Web du IPYC ainsi que sur le tableau d'affichage à l'entrée du club. Les heures de départ sont affichées sur l'horaire. En général, le premier signal d'avertissement sera à 18h45 pour les courses du soir (18h00 pour toute série disputée les soirs de septembre), et à 13h00 pour les courses du dimanche. Les autres horaires des courses de fin de semaine seront indiqués dans le calendrier.

7. ZONE DE COURSE. La zone de course sera le lac Saint-Louis.

8. SIGNAUX DE COURSE seront affichés sur le bateau du comité en montrant les numéros ou symboles des bouées dans l'ordre sur le tableau à l'arrière du bateau du comité. Les numéros affichés sur fond vert signifient que les bouées doivent être contournés à tribord, alors que ceux sur fond rouge doivent être contournées à bâbord. Une pancarte « 2X » apposée après une série de chiffres signifie qu'une partie du parcours doit être parcourue deux fois ; un « 3X » signifie trois fois le tour, etc. Dans le cas de l'utilisation d'un système automatisé de départ ("ROBOTBOB"), pour les courses du mardi soir, le parcours sera affiché avant la course sur le tableau blanc au IPYC et transmis par téléphone au capitaine de voile du BDYC.

LES MARQUES. Des bouées fixes seront celles indiquées sur la carte de course de la Saint Lawrence Valley Yacht Racing Association (SLVYRA). Les bouées de chute seront symbolisées par un X ou par un point de couleur ● sur le tableau du parcours sur le bateau du comité. Au besoin, des explications supplémentaires, sur le positionnement des marques de chute, pourraient être fournies par le capitaine de course.

9. LIGNES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE seront définies comme suit:

9.1 LES COURSES DE DÉPART CONVENTIONNEL auront lieu sur la ligne de départ et d'arrivée, entre le mât du bateau comité et une bouée de balisage (Pin), qui peut être n'importe quelle bouée SLVYRA, une marque de chute ou un bateau de balisage. Sauf indication contraire, la marque de départ (Pin) sera à bâbord du bateau du comité. La ligne de départ et celle d'arrivée peut différer.

9.2 LES COURSES À TEMPS ÉCOULÉ (départ décalé) partiront d'une ligne de départ entre la bouée SLVYRA # 39, à bâbord, et la bouée de chute, à tribord. La ligne d'arrivée sera entre la bouée SLVYRA #39, à tribord, et la bouée de chute, à bâbord.

9.3 LE DÉPART. Toutes les courses, à l'exception des « courses à temps écoulé » (voir le paragraphe 9.2) et des « courses de poursuite » (voir le paragraphe 9.6), seront lancées conformément au système recommandé par les RRS 26 et 27 de l'ISAF.
Consultez le guide des départs et de la conduite des courses IPYC sur le site Web du IPYC concernant les règles RRS 26 et 27. Il s'agit notamment de :

- Séquence de signalisation pour un démarrage normal,
- Signalisation de report de course (drapeau AP).

Après le départ d'une course, il y aura un intervalle minimum d'une minute avant que le signal d'avertissement de la course suivante ne soit hissé. Lorsqu'il n'y a qu'un seul départ pour toutes les flottes, nos 1 à 5, lorsque toutes les flottes naviguent ensemble, le signal d'avertissement est le fanion numérique no 5.

Lorsque deux ou trois flottilles sont mises en route ensemble, le bateau du comité doit hisser le fanion correspondant à chaque flottille concernée.

9.4 BATEAUX EN ATTENTE D'UN SIGNAL D'AVERTISSEMENT. Les bateaux, dont le signal d'avertissement n'a pas été émis, doivent se tenir à l'écart de la zone de départ et de tous les bateaux dont le signal d'avertissement a été donné.

9.5 DÉPARTS DÉCALÉS POUR LES COURSES À TEMPS ÉCOULÉ. Les départs des courses à temps écoulé seront basés sur un système d'honneur selon lequel le skipper ou l'équipage des bateaux participants prend l'heure de son départ après avoir franchi la ligne de départ et son temps d'arrivée après avoir correctement parcouru le parcours indiqué lors de la réunion des skippers. Ce temps écoulé doit être communiqué à la RCO dans l'heure qui suit le retour au port, au plus tard à 17 h 30 le même jour. Les départs doivent avoir lieu dans les 15 minutes suivant l'heure de départ.

9.6 DÉPARTS DES COURSES DE POURSUITE. L'ordre et les heures de départ des courses de poursuite seront calculés en fonction du handicap de chaque bateau et seront communiqués lors de la réunion des skippers. La séquence de départ normale sera exécutée pour le départ du premier bateau à prendre part à la course de poursuite. Puis, le bateau du comité montrera des panneaux indiquant le temps restant pour le départ du premier bateau ou du groupe de bateaux suivants à des fins d'orientation. Il est de la responsabilité du skipper ou de l'équipage de chronométrer correctement le départ en utilisant l'heure de départ allouée.

9.7 ARRIVÉE. L'arrivée doit se situer entre le pavillon bleu sur le bateau du comité et la marque de course la plus proche, sauf indication contraire.

10. RACCOURCISSEMENT DE LA COURSE. Une course peut être raccourcie, à la discrétion du RCO, en utilisant le drapeau et les signaux sonores, comme indiqué dans le RRS 32.2 de la Fédération Mondiale de Voile (affichage du drapeau S avec deux signaux sonores courts) et aussi longtemps à l'avance que possible, avant l'arrivée à la marque où la course devra être raccourcie. Si, un parcours est raccourci durant l'étape où les bateaux naviguent déjà, un grand fanion jaune sera hissé en plus, et ce, à la discrétion du comité de course. La ligne d'arrivée se trouvera entre le bateau du comité et une marque de chute jaune.
Lors des courses du soir organisées par ROBOTBOB, la décision de raccourcir la course revient au capitaine organisateur de cette course, ou au bateau désigné par cet organisateur, et doit être annoncée en émettant deux signaux sonores, aussi tôt que possible avant l'arrivée à la marque où la course devra être raccourcie. De plus, si la course en cours doit être annulée en raison du manque de vent, le bateau organisateur émettra trois signaux sonores.

11. DÉFINITIONS DE LA FLOTTE. Pour les courses du soir, chaque type de flotte est numéroté différemment. Le type des différentes flottes est numéroté de la façon suivante :

- Flotte 1 - dériveurs
- Flotte 2 - quillards avec spinnaker TCF <= 0.970
- Flotte 3 - quillards avec spi TCF > 0.970
- Flotte 4 - quillards à voile blanche TCF <= 0.970
- Flotte 5 - quillards à voile blanche TCF > 0.970

12. RAPPELS GÉNÉRAUX. Dans le cas d'un rappel général, les flottes fautives devront refaire leur départ après les autres flottes, dans l'ordre normal. Cette modification change la règle 29.3 du RRS de la Fédération mondiale de voile (anciennement ISAF).

13. DÉLAIS

13.1 Courses du soir. Pour les courses du soir du mois de mai et du mois d'août, si le quillard de tête de toutes les flottes n'a pas franchi la ligne d'arrivée à 20h30, la course sera abandonnée. Tout bateau incapable de terminer à moins de 30 minutes du premier bateau de sa flotte sera classé DNF.
13.2 Courses du soir. Pour les courses du soir de juin à juillet, si le quillard de tête de toutes les flottes n'a pas franchi la ligne d'arrivée à 21h00, la course sera abandonnée. Tout bateau incapable de terminer à moins de 30 minutes du premier bateau de sa flotte sera classé DNF.
13.3 Course du week-end. Pour les courses de fin de semaine, à moins que les avis de course n'en disposent autrement, si le bateau de tête n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 3 heures suivant le départ, la course sera abandonnée. Tout bateau incapable de terminer la course, à moins d'une heure du premier bateau de sa flotte, sera classé DNF.

14. CLASSEMENT. Le système de notation *à points bas*, règle A4.1 des RRS de l'ISAF, s'appliquera, le pointage du bateau terminant premier sera de 0,75 point.

14.1 CLASSIFICATION DE LA SÉRIE. Pour les séries du soir, les résultats combinés BDYC/IPYC ne tiendront pas compte du fait qu'un bateau soit du BDYC ou de l'IPYC, tandis que pour le IPYC, seuls les résultats des positions finales ne tiendront pas compte des bateaux du BDYC.

14.2 Course. Une course ne sera prise en compte pour le pointage des séries que si au moins deux bateaux de la flotte respective prennent le départ et qu'au moins d'entre eux navigue sur le parcours et termine la course.

14.3 ÉVÉNEMENTS MULTI-COURSES. Pour les événements multicourses du week-end, le résultat final sera basé sur le total des points de toutes les courses

de l'événement. Les bateaux qui ne participeront pas à toutes les courses seront exclus du calcul du résultat final. Cela ne s'applique pas aux courses disputées simultanément qui seront traitées comme des courses distinctes à des fins de notation.

14.4 Rejets. Pour la série du soir et la série du dimanche, un bateau qui a participé à :

- au moins 5 courses peut annuler 1 résultat ;
- au moins 7 courses peut annuler jusqu'à 2 résultats ;
- au moins 8 courses peut annuler jusqu'à 3 résultats.

15. PROTESTATIONS doivent être écrites sur les formulaires de protestation de Voile Canada, disponibles au bureau, et être déposées auprès du RCO, pendant la période de protestation, d'une durée de 1 heure, qui commencera au moment de l'arrivée du bateau du comité dans le port. Le début de l'heure de protestation sera annoncé en affichant un avis sur le tableau d'affichage des résultats du IPYC et par téléphone au BDYC, dans les 15 minutes suivant le début de l'heure de protestation. Les audiences de protestation impliquant des bateaux des deux clubs (BDYC et IPYC) seront organisées par le BDYC pour les séries du soir de mai, de juillet et de septembre et par l'IPYC, pour les séries du soir de juin et d'août. Dans la mesure du possible, l'audience aura lieu le même jour que la course ou l'événement en question.

16. RÉSULTATS des courses et de toute protestation seront affichés dans la capitainerie par le RCO, immédiatement après chaque course. Un registre des résultats des séries sera conservé et affiché sur le tableau des résultats dans la capitainerie et sur le site Web du club.

17. CHAMPIONS ET PRIX. Seuls les membres du IPYC sont admissibles à recevoir des prix, sauf pour le trophée ART des VRIES.

17.1 Le CHAMPION DU CLUB sera déterminé en combinant les résultats des séries du soir dans la baie et ceux des séries du dimanche.

17.2 Les CHAMPIONS DE FLOTTE seront déterminés en calculant les résultats des séries du soir 1, 2, 3 et 4 pour chaque flotte.

17.3 CHAMPION DES COURSES DU DIMANCHE sera déterminé en calculant les résultats des séries du printemps, de l'été et de l'automne.

18. HANDICAPS. Le handicap TT (Temps sur temps) publié par la SLVYRA sera utilisé comme handicap par défaut. Voir le paragraphe 8.2 du Manuel des membres pour la politique relative au handicap. Tout bateau ne figurant pas sur la liste doit être mesuré dans les deux mois suivant la première course à laquelle il participe. Un handicap provisoire attribué par le capitaine de voile sera utilisé pour le calcul des résultats

provisoires, mais pas pour un classement final. Veuillez contacter le capitaine de voile pour toute aide concernant le système de handicap.

19. RESPONSABILITÉ. Le IPYC, l'autorité organisatrice ou le Comité de Course (RC) ne sont pas responsables des dommages ou des blessures, à terre ou à flot, que ce soit aux personnes ou aux bateaux, qui pourraient résulter de la participation à une course. On fait référence à la règle 4 de la FÉDÉRATION MONDIALE DE VOILE – Décision de courir.